

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF196

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 77, insérer l'article suivant:****Mission « Pouvoirs publics »**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport d'information sur le coût exhaustif des dépenses liées aux déplacements privés du programme « Présidence de la République », en incluant notamment la masse salariale des agents mobilisés et tout autre frais non pris en compte par la Cour des comptes dans son rapport annuel sur les Comptes et la gestion des services de la présidence de la République.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Macron président des riches et ultra-riches paie le coût de ses déplacements privés (notamment la sécurité que cela engendre), mais ça fait des vacances à chaque fois à plusieurs dizaines de milliers d'euros !

Selon le dernier rapport de la Cour des comptes sur les dépenses présidentielles, depuis son investiture, en 6 mois jusqu'à fin 2017, Emmanuel Macron s'est payé des vacances pour 151 400 euros. La Présidence chiffre le coût du séjour à Marseille d'août 2017 à 60 000 €, essentiellement pour des frais liés à la sécurité (54 000 €). Le Président s'est également rendu deux fois au Touquet en juin 2017, pour un coût total de 75 000 €, qui correspond essentiellement au coût du transport en ETEC (47 000 €) et aux frais liés à la sécurité. Le même type de dépenses pour les déplacements à Honfleur en novembre 2017 et à Chambord en décembre 2017 a respectivement représenté

10 000 €

et

6 400 €. »

(P.9

https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-07/20180724-comptes-gestion-presidence-republique_0.pdf).

Or ce même rapport précise : « Comme pour les déplacements officiels, ces montants ne comprennent pas la masse salariale des agents mobilisés ». Il nous importe donc, dans un but de

simple transparence des comptes de la présidence de la République (et non nécessairement pour demander à terme à la Présidence de s'acquitter spécifiquement des dépenses supplémentaires que ces déplacements privés engendrent) que ce coût porté par les budgets publics soit transparent !